



REGISTRE D'ACCESSIBILITÉ

N° 225 PUBLIQUE

Edition du : 7 mai 2026



OFFICE DE TOURISME ALLOS

45 PLACE DE LA COOPÉRATIVE,
04260, ALLOS



deemply



Sommaire

①	INFORMATIONS SUR L'ÉTABLISSEMENT	P.3
☰	RUBRIQUES	
	Cheminements extérieurs	P.4
	Stationnement automobile	P.7
	Accès à l'établissement ou l'installation	P.9
	Accueil du public	P.11
	Circulations intérieures horizontales	P.12
	Revêtements des sols, murs et plafonds	P.14
	Portes, portiques et sas	P.15
	Locaux ouverts au public, équipements et dispositifs de commande	P.16
	Sorties	P.17
	Dispositifs de sous titrage et audio description	P.18
📄	DOCUMENTS DU REGISTRE D'ACCESSIBILITÉ	P.19



Informations sur l'établissement

SITE	OFFICE DE TOURISME ALLOS / SITE-10328
NATURE DE L'ACTIVITÉ	administration
ADRESSE	45 place de la Coopérative 04260 ALLOS
RESPONSABLE D'ACCESSIBILITÉ	Nom : COURBON / CORREARD Prénom : Brigitte / Ghislain Fonction : Directrice adjointe / Référent qualité tourisme Téléphone : 0492830281 Mail : info@valdallos.com
DATE DE CRÉATION DU REGISTRE D'ACCESSIBILITÉ	13/03/2026
DATE DE MISE À JOUR DU REGISTRE D'ACCESSIBILITÉ	07/05/2026
STATUT	Actif
L'ÉTABLISSEMENT POSSÈDE PLUSIEURS NIVEAUX ?	Non
UN DOCUMENT TENANT LIEU D'AGENDA D'ACCESSIBILITÉ A ÉTÉ ÉTABLI ?	Non
NOMBRE DE DIAGNOSTICS	10



CHEMINEMENTS EXTÉRIEURS



- ✓ Cheminement extérieur pour accéder à une des entrées principales des bâtiments ou pour accéder à une entrée dissociée

Oui

Non

- ✓ Pente inférieure à 6% ou aménagée

Oui

Non

Sans objet

- ✓ Palier de repos en haut et en bas de chaque plan incliné

Oui

Non

Sans objet

- ✓ Palier de repos tous les 10 m

Oui

Non

Sans objet

- ✓ Chemin avec ressaut

Oui

Non

Sans objet

- ✓ Distance minimale entre 2 ressauts de 2,50 m

Oui

Non

Sans objet

- ✓ Présence de palier de repos entre deux ressauts

Oui

Non

Sans objet

- ✓ Ressauts inférieurs à 2 cm

Oui

Non

Sans objet



CHEMINEMENTS EXTÉRIEURS

✓ **Largeur minimale du cheminement de 1,2 m**



Oui



Non



Sans objet

✓ **Devers du cheminement inférieur à 3%**



Oui



Non



Sans objet

✓ **Présence d'un espace de manœuvre pour demi-tour**



Oui



Non



Sans objet

✓ **Espace d'usage devant chaque équipement**



Oui



Non



Sans objet

✓ **Sol ou revêtement non meuble, non glissant, non réfléchissant et sans obstacle à la roue**



Oui



Non



Sans objet

✓ **Cheminement libre de tout obstacle ou obstacles repérés (contraste visuel ou rappel tactile ou protection)**



Oui



Non



Sans objet

✓ **Cheminement croisant des véhicules**



Oui



Non



Sans objet

✓ **Cheminement comportant un élément d'éveil de la vigilance des piétons au droit de croisement conforme à la norme NFP98-31:2010**



Oui



Non



Sans objet



CHEMINEMENTS EXTÉRIEURS

✓ **Présence de marquage au sol et signalisation aux conducteurs de véhicules**



Oui



Non



Sans objet

✓ **Cheminement comportant un éclairage**



Oui



Non



Sans objet



✓ Parc de stationnement à l'usage du public dépendant de l'établissement

Oui

Non

📅 Nombre de places total

48

📅 Nombre de places réservées pour PMR

1

✓ Stationnement adapté PMR

Oui

Non

✓ Places de stationnement pour PMR situées près d'une entrée, de la sortie accessible aux PMR, du hall d'accueil ou de l'ascenseur

Oui

Non

Sans objet

✓ Places reliées par un cheminement accessible aux PMR

Oui

Non

Sans objet

✓ Places signalées par un marquage au sol

Oui

Non

Sans objet

✓ Nombre de places adaptées aux PMR

Oui

Non

Sans objet

✓ Places adaptées aux PMR conformes aux caractéristiques dimensionnelles



STATIONNEMENT AUTOMOBILE



Oui



Non



Sans objet

✓ **Systeme sonore et visuel**



Oui



Non



Sans objet

✓ **Personnel de l'établissement pouvant visualiser le conducteur**



Oui



Non



Sans objet



✓ **Accès horizontal et sans ressaut**

Oui

Non

Sans objet

✓ **Rampe permanente à l'intérieur de l'établissement**

Oui

Non

Sans objet

✓ **Rampe permanente ou posée sur le domaine public**

Oui

Non

Sans objet

✓ **Rampe amovible automatique ou manuelle**

Oui

Non

Sans objet

✓ **Rampe exempte de vides latéraux**

Oui

Non

Sans objet

✓ **Présence de rampe amovible**

Oui

Non

Sans objet

✓ **Entrées principales facilement repérables**

Oui

Non

Sans objet

✓ **Système d'ouverture des portes utilisable en position debout et assis**

Oui

Non

Sans objet

ACCÈS À L'ÉTABLISSEMENT OU L'INSTALLATION

✓ **Contrôle d'accès permettant aux personnes sourdes ou muettes de signaler leur présence**

Oui

Non

Sans objet



✓ **Banques d'accueil accessibles en position debout et assis sans éblouissement ni contre-jour**



Oui



Non



Sans objet

✓ **Équipement permettant de lire, écrire ou utiliser un clavier avec un fauteuil roulant**



Oui



Non



Sans objet

✓ **Accueil sonorisé**



Oui



Non



Sans objet

✓ **Système de transmission acoustique par induction magnétique conforme NF EN 60118-4 : 2007**



Oui



Non



Sans objet

✓ **Système de transmission acoustique signalé par un pictogramme**



Oui



Non



Sans objet



✓ Cheminement horizontal



Oui



Non



Sans objet

✓ Pente inférieure à 6% ou aménagée



Oui



Non



Sans objet

✓ Palier de repos en haut et en bas de chaque plan incliné



Oui



Non



Sans objet

✓ Palier de repos tous les 10 m



Oui



Non



Sans objet

✓ Chemin avec ressaut



Oui



Non



Sans objet

✓ Ressauts inférieurs à 2 cm



Oui



Non



Sans objet

✓ Distance minimale entre 2 ressauts de 2,50 m



Oui



Non



Sans objet

✓ Présence de palier de repos entre deux ressauts



Oui



Non



Sans objet

CIRCULATIONS INTÉRIEURES HORIZONTALES

✓ **Largeur minimale du cheminement de 1,2 m**

Oui

Non

Sans objet

✓ **Devers du cheminement inférieur à 3%**

Oui

Non

Sans objet

✓ **Sol ou revêtement non meuble, non glissant, non réfléchissant et sans obstacle à la roue**

Oui

Non

Sans objet

✓ **Cheminement libre de tout obstacle ou obstacles repérés (contraste visuel, rappel tactile, ou protection)**

Oui

Non

Sans objet

✓ **Cheminement comportant un élément d'éveil de la vigilance des piétons au droit de croisement conforme à la norme NF P98-351**

Oui

Non

Sans objet

✓ **Cheminement comportant un éclairage**

Oui

Non

Sans objet

REVÊTEMENTS DES SOLS, MURS ET PLAFONDS



- ✓ **Revêtements de sols, murs et plafonds permettant une circulation aisée des PMR. Tapis fixes permettant la progression normale d'un fauteuil roulant**



Oui



Non



Sans objet

- ✓ **Respect des exigences acoustiques en vigueur**



Oui



Non



Sans objet



✓ **Portes vitrées repérables par les malvoyants**



Oui



Non



Sans objet

✓ **Portes battantes et/ou automatiques utilisables sans danger par les PMR**



Oui



Non



Sans objet

✓ **Sas permettant le passage et la manœuvre des portes par les PMR**



Oui



Non



Sans objet

✓ **Caractéristiques dimensionnelles des espaces de manœuvre des portes conformes à l'annexe 2**



Oui



Non



Sans objet

LOCAUX OUVERTS AU PUBLIC, ÉQUIPEMENTS ET DISPOSITIFS DE COMMANDE



- ✓ **Présence d'un espace d'usage de dimensions conformes à l'annexe 2 au droit de tout équipement à chaque étage accessible aux PMR**



Oui



Non



Sans objet

- ✓ **Au moins un équipement ou mobilier (par groupe) utilisable en position debout/assis**



Oui



Non



Sans objet



✓ **Sorties repérables par les PMR**



Oui



Non



Sans objet

DISPOSITIFS DE SOUS TITRAGE ET AUDIO DESCRIPTION



✓ Dans les lieux publics collectifs, sous-titrage activé sur les téléviseurs

Oui

Non

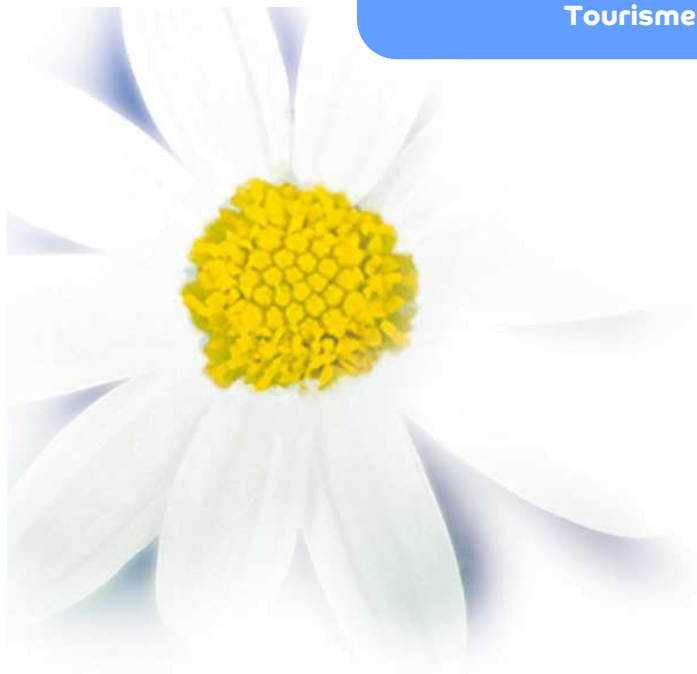
Sans objet



Documents du registre d'accessibilité

[31639381-8 - Diag. Hand Allos - Office de Tourisme Allos.pdf](#)



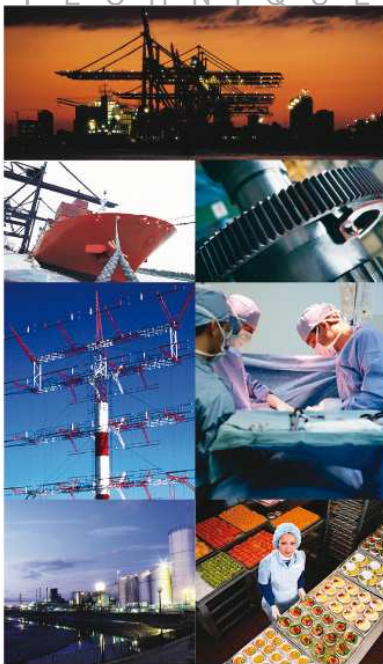


Commune d'Allos
Rue de la salle des fêtes

04260 ALLOS

À l'attention de Bernard Deleuil

D I A G N O S T I C
A S S I S T A N C E
T E C H N I Q U E



RAPPORT DE DIAGNOSTIC
ACCESSIBILITE HANDICAPES

Rapport N°: 8562734-001-1

N° Client : A5.42403691

LIEU D'INTERVENTION : Allos Village

DATE : 30/06/2015



APAVE SUD EUROPE
AGENCE DE GAP
28, Avenue Bernard Givaudan
05000 GAP
Tél : 04 92 53 76 76 - Fax : 04 92 52 40 48

APAVE SUD EUROPE
AGENCE DE GAP
28, Avenue Bernard Givaudan
05000 GAP
Tél. : 04 92 53 76 76 - Fax : 04 92 52 40 48
Mail : batiment.gap@apave.com

Office de Tourisme
Grand Rue
04260 - ALLOS
Tél : 04 92 83 18 00 - Fax : 04 92 83 18 07
Mail : bernard.deleuil@mairie-allos.fr

Date d'intervention : 21 mai 2015

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPES



Intervenant :
Laurent Collin

Accompagné par : Bernard Deleuil

Signature :

SOMMAIRE

Date d'intervention : 21 mai 2015	1
1. SYNTHESE DES RESULTATS	3
1.1 Estimation financière	3
1.2 Dérogations à demander à l'autorité administrative	3
2. GENERALITES	4
2.1 Objectif de la prestation	4
2.2 Classement de l'établissement	4
2.3 Références réglementaires	4
2.4 Commentaires relatifs au déroulement de la prestation	4
2.5 Moyens d'investigation	4
3. DESCRIPTION DES OUVRAGES EXAMINES	5
3.1 Description de l'établissement	5
3.2 Périmètre de la prestation	5
3.3 Locaux non visités	5
3.4 Documents examinés	5
4. RESULTATS et AVIS	6
4.1 Notation des constats	6
4.2 Proposition de solutions de principe et évaluation prévisionnelle de leur coût	7
4.3 Observations générales	7

1. SYNTHESE DES RESULTATS

1.1 Estimation financière

Total en € H.T : 900,00

FICHE	MONTANT en € HT
Cheminevements extérieurs Caractéristiques	500,00
Accès et Accueil	400,00

1.2 Dérogations à demander à l'autorité administrative

Aucune des dispositions non réglementaires ne peut faire l'objet d'une dérogation

Procédure de demande de dérogation sur une disposition non réglementaire et dont les travaux ne sont pas réalisables.

Le législateur a prévu un certain nombre de cas dans lesquels il est possible de demander une dérogation aux règles d'accessibilité handicapés (R 111-19-10 du code de la construction et de l'habitation)

- **En cas d'impossibilité technique résultant de l'environnement du bâtiment, (notamment liée aux caractéristiques du terrain, à la présence de constructions existantes)**
- **En cas de contraintes liées à la conservation du patrimoine architectural**
- **Lorsqu'il y a une disproportion manifeste entre les améliorations apportées d'une part, et leurs coûts, leurs effets sur l'usage du bâtiment ou la viabilité de l'exploitation de l'établissement, d'autre part (notamment en présence d'une rupture de la chaîne de déplacement ou lorsque le coût ou la nature des travaux d'accessibilité sont tels qu'ils s'avèrent impossibles à financer.**
- **Lorsque les copropriétaires d'un bâtiment à usage principal d'habitation s'opposent à la réalisation des travaux de mise en accessibilité**

2. GENERALITES

2.1 Objectif de la prestation

Apave a pour mission de réaliser le diagnostic de tout ou partie d'ouvrages de bâtiment y compris les équipements nécessaires à leur exploitation au regard des textes réglementaires déclinés à l'article 2.3 ci-après, dans le domaine de l'accessibilité aux personnes handicapées.

2.2 Classement de l'établissement

Type : W Catégorie : 5
Commentaires relatifs au classement :

2.3 Références réglementaires

Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité de s droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Articles R 111-19-7 à R 111-19-12 du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH) relatifs dispositions applicables aux établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant et aux installations ouvertes au public existantes.

Arrêté du 8 décembre 2014 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R.111-19-7 à R.111-19-11 du code de la construction et de l'habitation et de l'article 14 du décret no 2006-555 relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public.

2.4 Commentaires relatifs au déroulement de la prestation

Les cheminements et accès utilisés par le public nous ont été communiqués lors de la visite par l'exploitant de l'établissement. Ces hypothèses restent sous la déclaration de l'exploitant.

Le rapport est établi sur la base d'un constat visuel des commandes et appareillages accessibles lors de la visite ; tout élément caché de ce fait non pris en compte ne figurera pas dans nos résultats et avis.

Notamment les niveaux d'éclairage ont été évalués à partir des performances normalement attendues pour le type d'éclairage en place. Les éventuelles mesures réalisées n'ont qu'un caractère indicatif (éclairage naturel variable suivant date et heure de la visite).

2.5 Moyens d'investigation

Nos investigations sont réalisées à partir de constats visuels, ainsi que d'évaluations de grandeurs à l'aide des instruments listés ci-dessous :

- mètre
- niveau électronique
- luxmètre
- dynamomètre ou peson

3. DESCRIPTION DES OUVRAGES EXAMINES

3.1 Description de l'établissement

Etablissement composé d'un large accueil accessible de plain pied depuis la voie publique via une petite esplanade

3.2 Périmètre de la prestation

Le diagnostic porte exclusivement sur l'accessibilité du public.

Ne sont pas traités dans ce diagnostic :

- Les logements de fonction, leurs accès et leurs dépendances non accessibles au public. Ils ne sont pas soumis à l'arrêté du 08/12/2014 relative à la mise en accessibilité des ERP existants. Dans le cas de travaux sur ces logements, dégagements et dépendances, il y aura lieu de respecter l'arrêté du 26/02/07 relatif à l'accessibilité des bâtiments d'habitation collective lorsqu'ils font l'objet de travaux.
- Les locaux techniques et zones non accessibles au public. Ils ne sont pas soumis à l'arrêté du 08/12/2014
- Les lieux et postes de travail qui ne sont pas visés par le diagnostic réglementaire.

3.3 Locaux non visités

Les locaux objets du diagnostic qui n'ont pas pu être visités sont récapitulés ci-dessous :
Locaux du personnel





3.4 Documents examinés

- SANS OBJET






4. RESULTATS et AVIS

4.1 Notation des constats

Notation de la difficulté de l'accessibilité actuelle :

-  : Accessibilité réglementaire
-  : Accessibilité non réglementaire mais possible sans confort d'usage
-  : Accessibilité non réglementaire mais possible avec assistance
-  : Inaccessible

Notation des types de handicap pour lesquels la règle n'est pas respectée :

- Tous : Accessibilité non respectée quel que soit le handicap
-  : Accessibilité non respectée seulement pour les personnes en fauteuil
-  : Accessibilité non respectée seulement pour les personnes mal marchantes
-  : Accessibilité non respectée seulement pour les personnes malvoyantes
-  : Accessibilité non respectée seulement pour les personnes malentendantes
-  : Accessibilité non respectée seulement pour les personnes présentant une difficulté cognitive

4.2 Proposition de solutions de principe et évaluation prévisionnelle de leur coût

Les exemples proposés ne sont pas exhaustifs. En cas de difficultés de réalisation par rapport à l'exploitation de l'établissement, des études plus approfondies pouvant éventuellement conclure à des demandes de dérogation seront nécessaires.

Les évaluations de coûts indiquées dans le rapport sont destinées à cerner l'ordre de grandeur d'une enveloppe prévisionnelle et ne constituent pas une étude. Dans tous les cas une étude devra être réalisée par un Maître d'œuvre.

Pour certaines dispositions difficilement réalisables, le présent rapport peut suggérer des demandes de dérogation. Nous attirons l'attention sur le caractère aléatoire de la suite donnée à ces demandes.

Elles sont soumises à autorisation du Préfet après avis de la Commission Consultative Départementale de la Sécurité et l'Accessibilité.

4.3 Observations générales

Le présent diagnostic vise l'accessibilité du bâtiment depuis la limite de la voie publique, en entrée d'esplanade

Cheminements extérieurs Caractéristiques

Fiche constat N°

001

Ch Ext. Caractéristiques

Ch Ext. Equipements

Accès et Accueil

Circul. Caractéristiques

Circul. Equipements

Accès extérieur



CONSTATS

Le cheminement extérieur n'est pas repéré

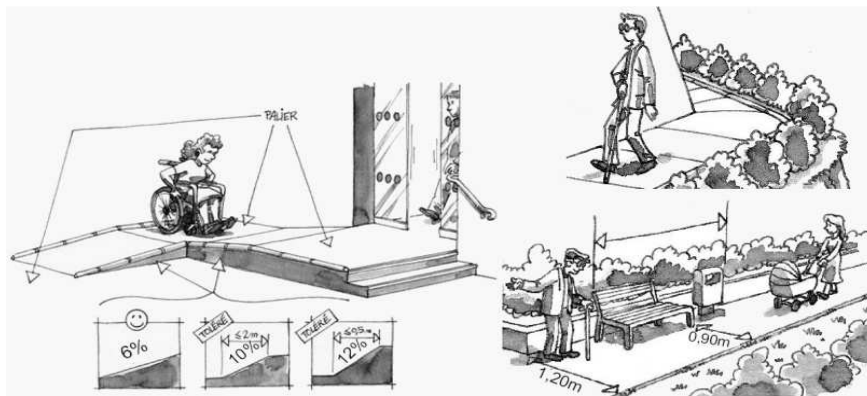


PRECONISATIONS

Mettre en place un repérage visuel et tactile du cheminement extérieur

COÛT

500,00



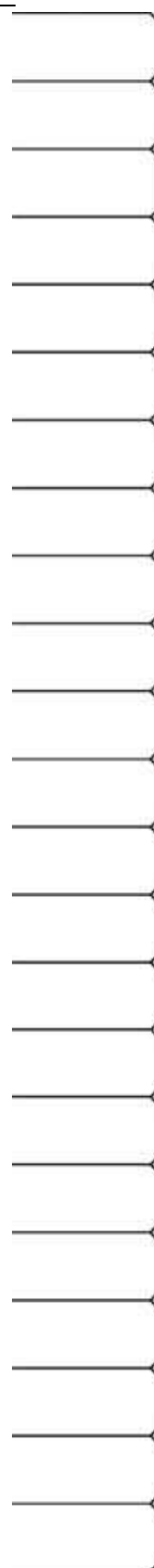
*) Illustrateur : Pierre-Anoine THIERRY - www.thwane.fr

Estimation € H.T.

500,00

Suivi Client :

(*) illustrateur : Pierre-Antoine THIERRY - www.titwane.fr



M.CETX0280.34.v2 – 03/2015

(*) Illustrations réalisées pour le compte du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat

Accès extérieur

TOUS HANDICAPS



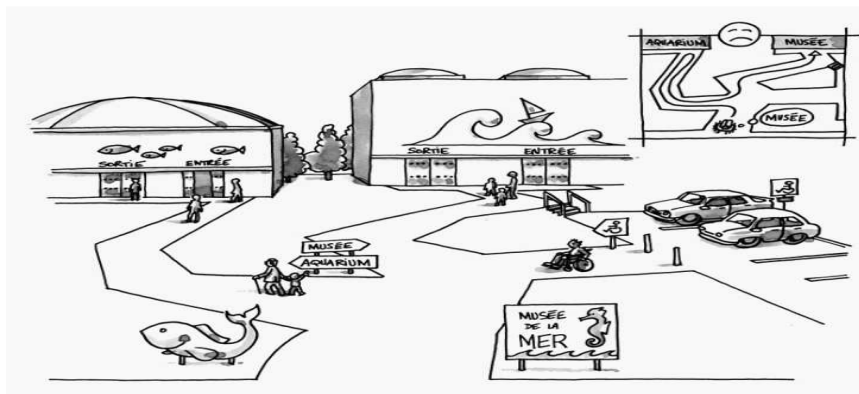
CONSTATS

Les équipements du cheminement extérieur sont satisfaisants



PRECONISATIONS

COUT

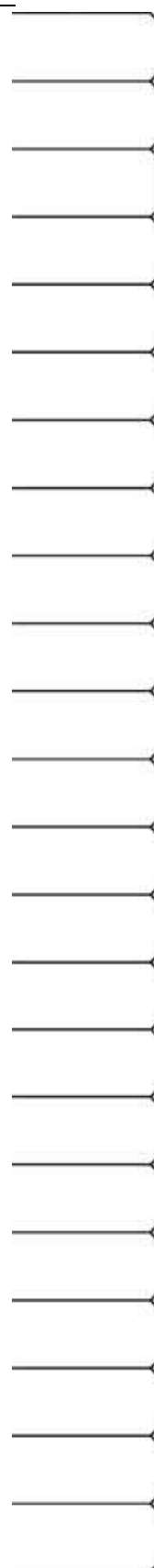


Estimation € H.T.

0,00

Suivi Client :

(*) illustrateur : Pierre-Antoine THIERRY - www.titwane.fr



M.CETX0280.34.v2 – 03/2015

(*) Illustrations réalisées pour le compte du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat

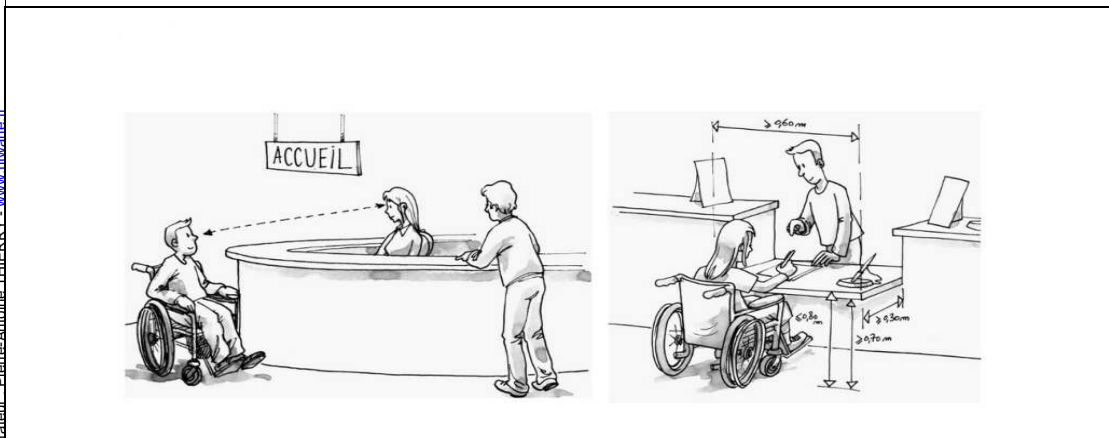
<h1>Accueil</h1>		
<p>CONSTATS La banque d'accueil n'est pas adaptée (la partie abaissée n'est pas indiquée) L'équipement n'est pas à la bonne hauteur (présentoir à 1,10m)</p>		

PRECONISATIONS

- Modifier la banque d'accueil (ajouter de la signalisation pour indiquer la partie de banque adaptée)
- Déplacer l'équipement et/ou les commandes accessibles au public à la bonne hauteur

COÛT

250,00
150,00



Estimation € H.T. **400,00**

Suivi Client :

Ch Ext. Caractéristiques

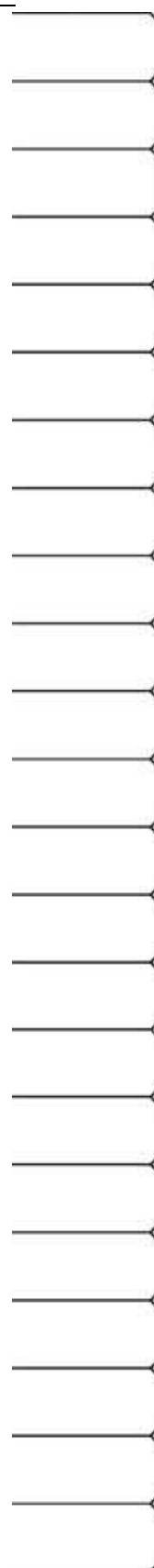
Ch Ext. Equipements

Accès et Accueil

Circul. Caractéristiques

Circul. Equipements

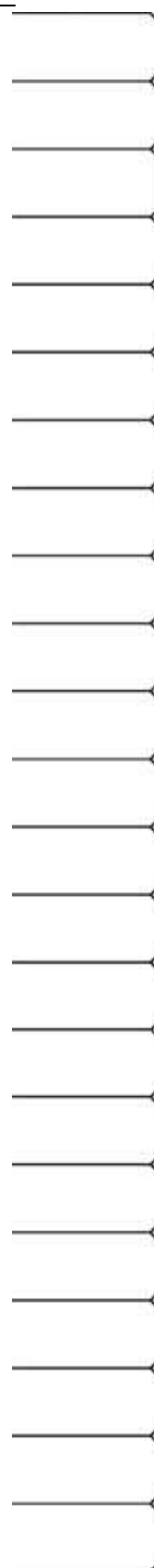
(*) illustrateur : Pierre-Antoine THIERRY - www.titwane.fr



M.CETX0280.34.v2 – 03/2015

(*) Illustrations réalisées pour le compte du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat

(*) illustrateur : Pierre-Antoine THIERRY - www.titwane.fr



M.CETX0280.34.v2 – 03/2015

(*) Illustrations réalisées pour le compte du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat

Circulations Intérieures Horizontales - Equipements

Fiche constat N°

005

Sas d'entrée

TOUS HANDICAPS



CONSTATS

Les circulations intérieures de l'établissement sont satisfaisantes



Ch Ext. Caractéristiques

Ch Ext. Equipements

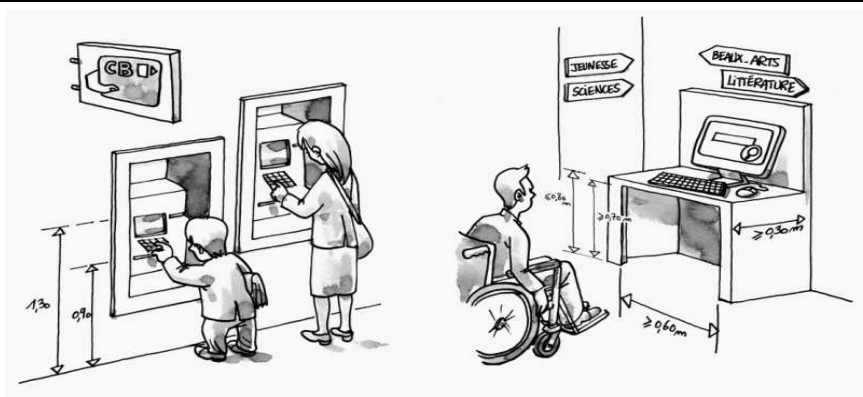
Accès et Accueil

Circul. Caractéristiques

Circul. Equipements

PRECONISATIONS

COUT



Estimation € H.T.

0,00

Suivi Client :

